

Chargé d'études « culture scientifique, technique et industrielle » - DGESCO MEAC H/F

Ref : 2024-1625467

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Administration Centrale
MENJ - MESR
Direction générale de
l'enseignement scolaire
Mission Éducation Artistique
et Culturelle

Localisation

107, rue de Grenelle 75007
PARIS

Domaine : Organisation, contrôle et évaluation

Date limite de candidature : 15/07/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Confirmé

Rémunération

(fourchette indicative pour les
contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Oui

Vos missions en quelques mots

Sous la responsabilité du chef de la Mission EAC, le chargé d'études CSTI est en charge, en matière d'EAC de l'ensemble des dossiers, projets et développements relatifs aux domaines relevant de la culture scientifique, technique et industrielle tels que :

-Sciences

- Mathématiques
- Informatique et technologie
- Physique
- Chimie
- Biologie
- Géologie
- Industrie et techniques industrielles
- Sciences de l'ingénieur
- Jeux de l'esprit

Dans ces domaines, il intervient selon les modalités suivantes :

- 1 - Il assure pour le MENJ le pilotage des actions EAC, de la conception à la réalisation, notamment au travers du dépôt et du suivi des campagnes d'appel à projets d'actions de CSTI via la plateforme ADAGE.
- 2 - Il entretient un dialogue régulier avec le réseau des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle et anime le réseau des Correspondants académiques en sciences et techniques.
- 3 - Il travaille de manière transversale avec l'ensemble des services concernés de la DGESCO.
- 4 - Il est l'interlocuteur privilégié de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.
- 5 - Il assure un suivi des actions déjà existantes et construit des projets en relation avec le ministère de la culture, le ministère de l'enseignement supérieur et l'ensemble des ministères concernés.
- 6 - Il est l'interlocuteur des partenaires culturels et scientifiques investis dans ces domaines tels que les établissements publics et associations. Il peut être amené à représenter le ministère dans les instances de gouvernance de ces structures. Il est l'interlocuteur de l'Académie des sciences.
- 7 - Il assure l'élaboration et le suivi des conventions en lien avec les partenaires, et, plus généralement, assure la conduite des partenariats.
- 8 - Il apporte son expertise sur l'ensemble de son domaine à la mission EAC.

Ressources

Le chargé d'études CSTI assure le suivi de la production et de la diffusion de l'ensemble des ressources liées à ses domaines d'intervention, notamment au travers de la page Eduscol consacrée à la CSTI. Dans ce cadre, il est l'interlocuteur des partenaires concernés.

Évaluation

Le chargé d'études Culture Scientifique Technique et Industrielle est chargé de l'évaluation des actions conduites dans son domaine. Plus généralement, il participe à l'évaluation de la politique menée en faveur de l'EAC tant par le suivi des associations subventionnées par le

ministère que par son analyse de données chiffrées relatives aux dispositifs partenariaux.

Conception et rédaction de documents

Le chargé d'études CSTI rédige des réponses et courriers officiels en réponse aux diverses sollicitations ; il prépare des éléments de langage et des argumentaires pour sa hiérarchie ; il contextualise les dossiers de manière synthétique. Il contribue à l'élaboration et à la rédaction des textes de cadrage : circulaires, notes de service.

De manière concertée, le(la) titulaire pourra se voir confier d'autres attributions

Profil recherché

CONNAISSANCES :

- Bonne connaissance de l'environnement ministériel et du système éducatif
- Bonne connaissance du milieu de la culture scientifique
- Bonne connaissance de la plateforme ADAGE, des enjeux et du portage de la part collective du pass Culture
- Expertise avérée en matière de développement de projets culturels et scientifiques
- Vif intérêt pour l'éducation artistique et culturelle et plus généralement la politique publique de la culture, notamment scientifique

COMPETENCES :

- Approche solide du partenariat dans ses dimensions éducative, culturelle, scientifique, administrative et financière
- Aptitude à représenter le ministère de l'Éducation nationale auprès d'interlocuteurs variés
- Prise de parole en public
- Excellentes qualités rédactionnelles
- Sens du travail en équipe
- Bonnes notions en anglais

QUALITES

- Autonomie et sens du collectif
- Grande rigueur et approche structurée du travail
- Capacité de synthèse
- Discrétion et loyauté
- Fort investissement et réactivité
- Pratique des outils bureautiques

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

manuel.brosse@education.gouv.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Aucune candidature en ligne ne sera prise en compte. Veuillez contacter le service recruteur.

Personne à qui adresser les candidatures (lettre de motivation et CV) par mail :

Manuel Brossé, chef de la mission EAC - manuel.brosse@education.gouv.fr

Sophie Marion, cheffe du département des ressources humaines et des affaires générales :

recrutement-dgesco@education.gouv.fr

Personne (s) à contacter (mail et /ou téléphone) :

Manuel Brossé, chef de la mission EAC - manuel.brosse@education.gouv.fr

Sophie Marion, cheffe du département des ressources humaines et des affaires générales :

recrutement-dgesco@education.gouv.fr

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Chargée / Chargé d'études et d'enquêtes

Qui sommes nous ?

Au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, **la direction de l'enseignement scolaire** élabore la politique éducative et pédagogique du ministère de l'éducation nationale et assure sa mise en œuvre (cadre pédagogique et réglementaire, allocation de moyens budgétaires, évaluation).

Dans ce cadre, elle assure l'impulsion, le pilotage et le suivi au niveau national, pour le ministère en charge de l'éducation nationale, de la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC), laquelle constitue une des 60 Politiques Prioritaires du Gouvernement. Cette politique a pour objectif de permettre à chaque élève, du 1er ou du 2nd degré, de bénéficier d'une action EAC par année scolaire.

Afin de renforcer le pilotage stratégique et transversal de l'EAC et de répondre aux objectifs précités, la Mission Education artistique et culturelle est directement rattachée au directeur général de l'enseignement scolaire. Son action couvre huit domaines : la culture scientifique

technique et industrielle, la mémoire, la musique, le spectacle vivant, les arts et le patrimoine, le cinéma, l'éducation aux médias, le livre et la lecture.